

Une expérience démocratique innovante?

Frédéric Naudon

▶ To cite this version:

Frédéric Naudon. Une expérience démocratique innovante?. 2010, pp.18-19. hal-03894040

HAL Id: hal-03894040

https://hal.science/hal-03894040

Submitted on 12 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





Une expérience démo

Il y a près d'un an étaient lancés les États généraux de la bioéthique afin que des "réflexions instruites et éclairées du plus grand nombre" alimentent le travail des parlementaires en charge de la révision de la loi de bioéthique. L'organisation de forums régionaux, et surtout de trois conférences de citoyens, promettait un "événement démocratique sans précédent".

[Frédéric Naudon]

e 16 juin 2009, une conférence de citoyens chargée de réfléchir et de donner son avis sur les prélèvements et greffes d'organes et sur la médecine prédictive se tenait au Palais des congrès de Strasbourg. Dix-sept personnes formaient le "panel de citoyens" et allaient pouvoir débattre avec des "grands témoins", experts de ces sujets, dans un auditorium à moitié rempli. Un spectateur non averti aurait facilement confondu la scène avec le plateau d'une émission de télévision : une animatrice professionnelle, des caméras, un public, des questions d'internautes, des interventions d'experts présents parmi le public, sortes d'envoyés spéciaux dans la salle. À une question lue par un citoyen, répondait un ou plusieurs "grands témoins". Face à une certaine fébrilité des profanes dans cet environnement impressionnant, l'assurance des experts, habitués à parler et à argumenter, était sans faille. À la pause déjeuner, quelques voix se faisaient entendre "C'est une mascarade, où sont les débats ?", "Plan de communication du ministère, oui, expérience démocratique, non!"

Des profanes neutres et informés...

Retour sur le début de l'histoire. Les organisateurs des États généraux de la bioéthique ont souhaité faire appel, parmi d'autres dispositifs, à des conférences de citoyens "pour garantir les conditions d'une discussion libre, instruite et contradictoire"(1) et ainsi faire émerger une réflexion collective et citoyenne. La déclaration inaugurale insistait sur le devoir d'informer convenablement les citoyens, de les "éclairer", et revenait pas moins de sept fois sur l'objectif principal de ces rendezvous : débattre. Les conférences de citoyens, quelquefois utilisées en France depuis celle de 1998 au sujet des OGM, sont en principe mises en œuvre pour explorer des questions complexes du type science-société. Tous les observateurs se disent étonnés de la capacité des simples citoyens à délibérer sur des sujets complexes et à proposer des solutions de bon sens. En théorie, la conférence de citoyens est le dispositif qui demande à la science, ou aux experts, de faire le maximum de place à la société. Dans la pratique, il n'existe à ce jour aucune réglementation définissant précisément la procédure à suivre pour garantir la qualité et la légitimité de ces pratiques, et donc, leur utilité. Jacques Testart, directeur de recherches honoraire à l'Inserm était un des "grands témoins" de la conférence de Marseille. Il précise que "la Fondation Sciences citoyennes a construit, en association avec trois laboratoires universitaires(2) et en étudiant plus d'une centaine d'expériences de ce type, une procédure normalisée de conférence de

citoyens". Les grandes lignes de cette procédure sont les suivantes : un panel de profanes, neutres, c'est-à-dire "non parties prenantes" par rapport au sujet - disons le moins possible - est constitué d'une quinzaine de personnes. Même s'il doit être le plus divers dans sa composition, le panel n'est pas représentatif de la population au sens statistique du terme. La formation du panel est assurée par des experts. Elle se déroule en deux phases, la première informe sur l'état général de la question, explique les points techniques ; elle rend compte du pluralisme disciplinaire du sujet. La seconde présente les enjeux, les risques potentiels, etc. Elle doit être contradictoire pour porter à la connaissance du panel toute la diversité des opinions sur le sujet. La formation du panel de Strasbourg ne prévoyait pas cette seconde phase. "On nous a demandé d'être le plus objectif possible, confie Laurence Brunet, juriste et formatrice du panel de citoyens de Marseille. Nous sommes capables de donner toutes les solutions possibles, ce qui existe dans les autres pays par exemple, mais être réellement objectif est très compliqué surtout sur certaines questions comme la gestation pour autrui". La recherche légitime d'une certaine objectivité pourrait-elle être obtenue d'une autre façon ? "La procédure que nous avons mise au point institue la controverse comme un moyen de parvenir à l'objectivité,



"Le débat n'était

ni pluridisciplinaire,

ni contradictoire"

ni éthique,

cratique innovante?

explique Jacques Testart. Connaître les divers points de vue développe également le sens critique des citoyens. Sans cette phase, il n'est pas possible de parler de citoyens éclairés". Marie-lo Thiel, médecin et directrice du Centre européen d'enseignement et de recherche en

éthique (CEERE) a été l'une des formatrices du panel de citoyens de Strasbourg. Elle regrette en particulier le peu de temps consacré à la formation : deux week-ends pour les dons d'organes et la médecine prédictive. "En quelques heures, les

citoyens doivent avoir accès à tous les éléments techniques et ils sont nombreux. Puis viennent les aspects éthiques qui nécessitent de prendre de la distance par rapport au sujet. Si l'on veut que les citoyens soient réellement "éclairés", il faut absolument plus de temps, ne serait-ce que pour "digérer" toutes les informations entre les sessions. Par ailleurs, il n'y a eu que peu de place pour de réels débats".

... pour un débat dominé par les experts

Dans le cas idéal d'une formation efficace, les citoyens, devenus compétents, font comparaître lors d'une conférence publique des experts, des politiques, des militants, des profanes "parties prenantes" tels des riverains, etc. À l'issue de ce voyage dans les savoirs scientifiques et technologiques, le panel rend un avis sous la forme de réponses à des questions formulées initialement ou qu'il s'est lui-même posées. La remise de cet avis aux décideurs politiques fait de la conférence de citoyens un outil d'aide à la décision publique.

Lors de la conférence publique du 16 juin 2009 à Strasbourg, on pouvait se demander si ce n'était pas les experts, tous choisis par les organisateurs, qui faisaient comparaître les membres du panel⁽³⁾.

Bernard Reber, chercheur au CNRS en phi-

losophie morale et politique, travaille depuis dix ans sur l'évaluation technologique participative. Il indique que "les citoyens auraient dû être plus largement les maîtres à bord de "leur" conférence, car il est fondamental de réduire la dissymétrie

entre la parole des experts et celle des citoyens. Ce qui n'était pas du tout le cas à Strasbourg". Sébastien Hauger, juriste en droit de la santé et formateur du panel de Strasbourg, est du même avis. "Il a été très difficile d'installer un dialogue. Les "grands témoins" monopolisaient un peu la parole. Il n'y avait pas de voix dissonantes pour introduire un débat" soulignet-il. Pour Laurence Brunet, "il y a eu de vrais débats à Marseille. Je crois d'ailleurs que les citoyens ont été surpris par cette contradiction qu'ils n'avaient pas eu lors des formations". On peut aussi s'étonner, dans un dispositif participant à la révision d'une loi de bioéthique, que les "grands témoins" soient quasiment tous médecins. "Le 16 juin, nous avons assisté à une caricature de ce qu'est l'éthique décrit Marie-Jo Thiel. Le débat n'était ni éthique, ni pluridisciplinaire, ni contradictoire".

En 2010, le Parlement devra s'emparer des avis émis par les panels. Qu'en fera-t-il ? La procédure choisie par les organisateurs des États généraux n'oblige pas le législateur à motiver ses décisions dans le cas où il ne

retiendrait pas une proposition émise par les citoyens. "Une obligation de réponse apparaît comme évidente mais seule la rigueur du protocole peut justifier la prise en compte des avis par les politiques. Et seule une loi peut garantir l'utilisation d'un protocole normalisé pour qu'enfin les conférences de citoyens ne soient plus des leurres démocratiques" conclut Jacques Testart.

- (1) "Les déclarations inaugurales" par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des sports et lean Leonetti. député des Alpes-Maritimes
- (2) Des conventions de citoyens inscrites dans la loi. http://sciencescitoyennes.org/spip.php?article 1654
- (3) Vidéo disponible sur www.etatsgenerauxdelabioethique.fr ou sur Canal Ethique TV: http://canalethique.u-strasbg.fr



- > www.etatsgenerauxdelabioethique.fr rubrique "Lire les conclusions", rapport final et annexes.
- > Auditions parlementaires en ligne www.assemblee-nationale.fr/13/ commissions/bioethique/index.asp
- > Rendez-vous

Le 4 février 2010, les Jeudis de l'éthique seront consacrés à l'évaluation des États généraux de la bioéthique.

À 20 h au Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique.

Plus d'infos sur http://ethique-alsace.com